

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 1^{er} juillet 2020 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} et 2^e classe

NOR : INTA2007003A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 1^{er} juillet 2020, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2021 est fixé à 28 (vingt-huit).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2021 est fixé à 26 (vingt-six).